

Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les centres de culture scientifique technique et industrielle de Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 26 mai 2020

La culture scientifique technique et industrielle revêt, dans la société actuelle, une importance primordiale et constitue pour le CESER un enjeu démocratique. Il est donc important que l'action des quatre CCSTI régionaux puissent faire bénéficier l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine de leurs actions, tout en respectant les spécificités de chaque territoire.

Le Conseil régional est également invité à s'assurer que les actions menées soient adaptées à tous les publics, notamment ceux en situation de handicap.

Ces actions doivent permettre, par une sensibilisation accrue auprès des jeunes filles, un engagement plus important des femmes dans les filières scientifiques.

Enfin, l'action des CCSTI doit se porter résolument en direction des publics les plus éloignés socialement et territorialement de la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle.

La culture scientifique technique et industrielle est un enjeu de démocratie

La convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les centres de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI) de Nouvelle-Aquitaine vient formaliser un dispositif déjà existant dans la région sur la culture scientifique technique et industrielle.

Cette compétence régionale depuis 2013 trouve en effet sa traduction dans les actions menées par les quatre CCSTI de Bordeaux (Cap-Sciences), Poitiers (Espace Mendès France), Mourenx (Lacq Odyssée CCSTI des Pays de l'Adour) et de Limoges (Récréasciences). Depuis 2019, l'association Nouvelle-Aquitaine CCSTI vient coordonner l'action de ces quatre centres.

Cette action est primordiale car elle permet de mettre à la portée de tous la science, ses applications et leurs impacts sur la société. Particulièrement depuis le milieu du XX^{ème} siècle, les développements technoscientifiques ont connu une rapidité sans précédent dans l'histoire de l'Humanité, impactant tous les champs de la vie économique, sociale, la vie quotidienne et jusqu'à la vie privée des personnes. Les innovations survenues au cours des dernières décennies dans des domaines aussi divers que les biotechnologies, la génétique, les nanotechnologies, les technologies numériques (dont intelligence artificielle) et celles encore à venir (par exemple autour de la mécanique quantique), pour ne citer que celles-là, ont été considérables non sans susciter d'interrogations en termes éthiques.

La fulgurance de propagation de ces innovations scientifiques et techniques s'est opérée sans pour autant que les finalités de leur développement, leurs avantages et inconvénients pour les individus et les sociétés à moyen et long termes, n'en soient clairement posés ou débattus. Ainsi, alors que la science joue un rôle de plus en plus important pour étayer des décisions ou justifier des choix, elle est aussi interrogée et parfois soumise à une certaine défiance. En cela, science et technologie constituent un enjeu démocratique. Elles ne peuvent échapper à l'examen critique et au débat

citoyen, comme le souligne un rapport récent du CESE¹.

Pour le CESER, cette question participe aussi de l'exercice des droits culturels des personnes et c'est donc à cet éclairage que le projet de convention convient également d'être analysé. En cela, l'animation du « *débat sociétal sur les nouvelles technologies, les questionnements scientifiques* » devrait constituer une mission à part entière des CCSTI régionaux et de l'association Nouvelle-Aquitaine des CCSTI et pas seulement un volet annexe de la « *participation à l'économie de la connaissance et aux transitions énergétiques et écologiques* ».

Dans cet esprit, le CESER insiste également sur l'importance du développement de partenariats entre les CCSTI et les diverses associations d'éducation populaire implantées dans les territoires et impliquées dans le travail de transmission des savoirs scientifiques et technologiques (dont les universités populaires, les associations œuvrant dans le champ des sciences participatives et de la jeunesse, à l'instar des Petits Débrouillards...).

De même, un partenariat avec les professeurs de matières scientifiques et technologiques ainsi qu'avec les entreprises industrielles à potentiels technologiques est à favoriser. La diffusion de la culture scientifique technique et industrielle pourrait aussi s'appuyer sur les savoir-faire des entreprises et les pôles de compétitivité de Nouvelle-Aquitaine et la valorisation de leurs initiatives et recherches.

Dans ce contexte, le CESER souligne avec intérêt la mise en place d'un groupe de travail dédié aux sciences participatives rattaché au comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRDT). Il précise néanmoins que développer et démocratiser une culture scientifique et technique nécessite des politiques publiques globales, plus fortes et cohérentes en commençant par l'éducation, une valorisation des filières, des métiers et des carrières.

La culture scientifique technique et industrielle revêt pour le CESER un enjeu démocratique.

C'est pourquoi l'animation du « *débat sociétal sur les nouvelles technologies et les questionnements scientifiques* », formulée dans le préambule, doit constituer une mission à part entière des CCSTI et de l'association NACSTI.

Les partenariats entre les CCSTI et les diverses associations d'éducation populaire implantées dans les territoires et impliquées dans le travail de transmission des savoirs scientifiques et technologiques doivent en outre être développés.

Les actions des CCSTI doivent bénéficier à l'ensemble des territoires de la région et doivent être adaptées à tous les publics

Le CESER insiste sur la nécessité de garantir à l'ensemble des territoires, mêmes les plus reculés, le bénéfice des actions développées par les CCSTI. Il attire également l'attention sur la nécessité de garantir les spécificités de chaque territoire, même si le regroupement de l'ensemble des acteurs de la culture scientifique technique et industrielle permet une meilleure coordination et une plus grande efficacité.

Par ailleurs, le Conseil régional est appelé à garantir que les offres proposées par les CCSTI soient adaptées à tous les publics, y compris vers le public en situation de handicap.

Une action spécifique des CCSTI auprès du public féminin permettrait vraisemblablement un développement de la féminisation des filières scientifiques. Le CESER estime que c'est encore insuffisamment le cas aujourd'hui.

Enfin, Il serait réducteur de penser que l'ensemble des jeunes maîtrise les nouvelles technologies sans exception. A ce titre, le CESER souhaite que cette convention de partenariat permette un accès et une acculturation aux sciences technologiques et industrielles pour les publics potentiellement les plus éloignés.

¹ « Sciences et société : les conditions du dialogue » - rapport présenté par Gérard ASCHIERI, CESE, janvier 2020

Ainsi, dans le point n°2 de la convention « Engagement des parties », le CESER souhaiterait que soit complété le premier point « coordonner leurs actions ... », après « aux publics jeunes » ajouter : « **et aux publics les plus éloignés socialement et territorialement de la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle** »

D'autre part, lorsque les transitions écologiques, énergétiques et numériques sont évoquées, le CESER souhaiterait qu'elles soient complétées dans **leurs dimensions économiques et sociales**.

Les actions des CCSTI doivent bénéficier à tous les territoires régionaux, et pas uniquement ceux situés à proximité du lieu d'implantation des centres (Bordeaux, Poitiers, Mourenx et Limoges).

Les CCSTI doivent veiller à ce que leurs actions soient adaptées à tous les publics, y compris ceux en situation de handicap. Par leurs actions, ils doivent encourager le développement de la féminisation des filières scientifiques, toujours insuffisante selon le CESER.

Enfin, l'action des CCSTI doit se porter résolument en direction des publics les plus éloignés socialement et territorialement de la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle.



Proposition de la commission 4 « Economie »

Président : Daniel BRAUD ; Secrétaire : Anne COUVEZ

Avec les contributions de la commission 1 « Education, Formation et Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU ;

et de la commission 5 « Vie sociale et Culture »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Eric ROUX



Vote sur l'avis du CESER

« Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les centres de culture scientifique technique et industrielle de Nouvelle-Aquitaine »

134 votants

131 pour

3 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine